Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VOTATIONS DU 15 MAI 2011

Les PC cantonales pour familles et la rente-pont (LPCFam): un projet soutenu par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil soutiennent le projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) soumis au vote du peuple vaudois le 15 mai 2011. Ce projet représente un important incitatif au travail pour les familles à faible revenu avec des enfants de moins 16 ans. Il leur apporte un soutien, ainsi qu'aux personnes proches de l'âge de la retraite, plus adapté à leur situation que ne l'est l'aide sociale.

Les PC Familles s'adressent aux personnes domiciliées dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans, disposant d'un permis de séjour, qui vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans. La rente-pont concerne les chômeuses de plus de 62 ans et les chômeurs de plus de 63 ans en fin de droit, également domiciliés dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.

Le canton et les communes prennent en charge les deux tiers du financement. Pour le tiers restant, il est prévu de prélever une cotisation de 0,06% sur le salaire déterminant pour l'AVS auprès des employeurs et des personnes salariées ou exerçant une activité indépendante.

Les dispositifs sociaux actuels ne permettent pas suffisamment de reconnaître le travail fourni par les familles qui travaillent. Le nouveau dispositif soutenu par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil leur garantirait que chaque heure travaillée en plus améliore leur revenu disponible. L'aide moyenne accordée aux familles à faible revenu qui travaillent serait de l'ordre de 700 francs par mois, soit près de cinq fois moins que ce qui est accordé par l'aide sociale à une famille qui ne travaille pas. Le point fort de la LPCFam réside donc dans cet incitatif au travail, prévenant le recours à l'aide sociale, dont tous les bords politiques reconnaissent qu'elle est fortement sollicitée et qu'elle le sera davantage à l'avenir suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage au premier avril 2011.

Lors de leur entrée en vigueur, les PC Familles permettraient d'améliorer le revenu de près de 6'000 ménages vaudois. Près de 900 familles pourraient également sortir de l'aide sociale.

Quant à la rente-pont, elle apporte un soutien mieux adapté que l'aide sociale aux personnes proches de l'âge de la retraite, en leur permettant de l'atteindre dans la dignité après une vie de travail, sans avoir à risquer une sévère diminution à vie de leur rente AVS et leur 2ème pilier en prenant une retraite anticipée. Plus de 300 personnes pourraientainsi sortir de l'aide sociale en 2011 et environ 700 personnes bénéficieraient à terme de cette prestation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 avril 2011

DSAS, Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, 021 316 50 06 Philipp Müller, secrétaire général adjoint, 021 316 50 51 Anouk Friedmann Wanshe, adjointe, Secrétariat général, 021 316 52 86

Présentation soutien Etat à PC cantonales pour famillet et rente-pont (LPCFam)